



Valoriser sa forêt privée: PAR OÙ COMMENCER ?

**VOUS POSSÉDEZ UNE FORÊT ET VOUS AIMERIEZ L'ENTREtenir
TOUT EN PROFITANT DES AVANTAGES FISCAUX ET FINANCIERS ?**

Voici les étapes à suivre:

ÉTAPE 1 Consulter un professionnel œuvrant en forêt privée

En forêt privée, les **ingénieurs forestiers** offrent une assistance technique aux propriétaires pour évaluer l'état de leur boisé et proposer des interventions favorisant un aménagement durable de la forêt. Certains travaillent en pratique privée, d'autre au sein de firmes ou d'organismes de gestion en commun. Pour avoir une liste des conseillers forestiers de la région des Laurentides, contactez l'*Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides*, par courriel: **info@afplanaudiere.org** ou par téléphone: 450 394-5251. Vous pouvez aussi trouver un ingénieur forestier en faisant une recherche sur le web ou en consultant le site **foretprivee.ca/je-cherche-un-expert**. Pour connaître les intervenants et les rôles de chacun, consultez la section «*J'aménage ma forêt - Intervenants en forêt privée*».



Valoriser sa forêt privée: PAR OÙ COMMENCER ?

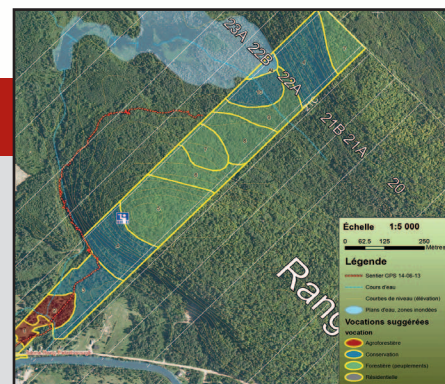
ÉTAPE 2 Planifier la mise en valeur de votre boisé

Cette planification prend la forme d'un plan d'aménagement forestier. L'information contenue dans ce plan vous permettra d'avoir une bonne connaissance de votre propriété et de tous les potentiels qu'elle possède. Ce plan vous permettra de prendre de bonnes décisions d'aménagement selon vos intérêts et vos objectifs.

» PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER (PAF)

Contenu :

- Les objectifs du propriétaire
- Une description de la composition forestière de la propriété
- Une cartographie de la propriété, identifiant
 - Les peuplements forestiers
 - Les éléments sensibles
- Des suggestions d'interventions sylvicoles en fonction des potentiels de la forêt et de vos objectifs



ÉTAPE 3 Obtenir le statut de producteur forestier reconnu

Une fois le Plan d'aménagement réalisé, il ne vous reste qu'à obtenir le statut de producteur forestier. Ce statut constitue une reconnaissance par le gouvernement du Québec. Il vous donne accès aux programmes fiscaux, à l'aide financière pour la réalisation de vos travaux forestiers (voir la section *Programmes de soutien à l'aménagement forestier*) ainsi qu'à l'obtention d'arbres provenant des pépinières gouvernementales. L'ingénieur forestier qui a fait votre plan, vous aidera dans cette démarche.

» DÉMARCHE POUR DEVENIR PRODUCTEUR FORESTIER RECONNU

- Être propriétaire d'un terrain à vocation forestière **d'au moins 4 hectares** (9,9 acres).
- Avoir un plan d'aménagement forestier valide réalisé par un ingénieur forestier.
- Votre conseiller forestier prendra les mesures nécessaires à l'enregistrement de cette superficie à vocation forestière afin d'obtenir le Certificat de producteur forestier, moyennant de faibles frais.

AMÉNAGER SA FORÊT EN AYANT RECOURS À DE SAINES PRATIQUES SYLVICOLES PERMET :

- d'améliorer la **qualité** et la **santé** d'un boisé ainsi que sa **valeur** ;
- d'assurer la **pérennité** et la **productivité** de la forêt ;
- d'offrir plus d'**espace** et de **lumière** pour les jeunes arbres plus vigoureux.

Ex. : En prélevant les espèces non longévives et les arbres atteints de maladie.

Au Québec, comme dans les Laurentides, la forêt est une richesse naturelle qui mérite d'être protégée et mise en valeur. En plus d'offrir des paysages majestueux et de servir d'habitat pour la faune et la flore, elle crée une chaîne de richesse profitant à l'ensemble de l'économie régionale, en créant des revenus aux propriétaires de boisé, aux travailleurs forestiers, aux transporteurs de bois, aux employés des usines de transformation du bois, aux fabricants de meubles, aux distributeurs et aux commerçants de détail.

« Le bois est le seul matériau de construction renouvelable et il représente une solution pour lutter contre les changements climatiques. Le bois requiert moins d'énergie de son extraction à son utilisation comparativement au béton et à l'acier. Un mètre cube de bois évite l'émission de 1,1 tonne de CO² si on le substitue à d'autres matériaux. »

(Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois : cecobois.com)

Le bois est une ressource renouvelable qui peut être aménagée de façon durable au Québec. En fin de vie, les produits du bois peuvent être réutilisés dans de nouveaux bâtiments ou recyclés en divers sous-produits (fabrication de panneaux de fibres agglomérées, production de paillis, production de bioénergie).



LES ORGANISMES EN FORÊT PRIVÉE

ORGANISMES	PRÉSENTATION	SERVICES RENDUS
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts mrnf.gouv.qc.ca *	Ministère provincial gestionnaire des ressources naturelles et des forêts du Québec	Contribue financièrement à la mise en valeur et à la protection de la forêt privée par l'entremise de divers programmes d'aide
Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides (ARMVFPL) foret-privée-laurentides.qc.ca	Organisme à but non lucratif voué à l'aide au développement des forêts privées	- Élaboration, mise en œuvre et suivi d'un plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la région - Soutien financier et technique à la mise en valeur des boisés privés - Accrédite des conseillers forestiers indépendants et des groupements forestiers pour livrer le Programme de mise en valeur des forêts privées.
Conseillers forestiers indépendants (structure privée)	Consultants experts de l'aménagement des forêts privées	Services professionnels, techniques, de gestion et de réalisation de travaux d'aménagement forestier
Groupements forestiers	Organismes de gestion en commun spécialisés en aménagement des forêts privées	Services professionnels, techniques, de gestion et de réalisation de travaux d'aménagement forestier
Entrepreneurs forestiers	Entreprises privées qui exécutent des travaux de récolte et de voirie forestière	Réalisation de travaux sylvicoles et de voirie forestière travaillant seul ou avec des ingénieurs forestiers
Alliance des propriétaires forestiers Laurentides-Outaouais (APFLO) apflo.ca	Organisme à but non lucratif de mise en marché des bois qui représente, définit et promeut les intérêts économiques et sociaux des propriétaires de boisé	Négocie collectivement toutes les conditions de mise en marché des produits forestiers pour la région des Laurentides
Table Forêt Laurentides (TFL) tableforet.ca	Organisme à but non lucratif dont la mission est d'œuvrer à l'enrichissement des connaissances de tous les aspects de la forêt auprès de l'ensemble de la population	Organise des activités éducatives et de sensibilisation portant sur la forêt, le secteur forestier et ses enjeux, tout en valorisant l'usage du bois, l'aménagement durable et le développement de la relève forestière

* <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/proprietaires-forets-privées>

LES PROGRAMMES DE SOUTIEN EN FORÊT PRIVÉE

PROGRAMMES	ORGANISMES RESPONSABLES	AGENTS LIVREURS	BÉNÉFICIAIRES	OBJECTIFS DU PROGRAMME
Programme d'aide à la mise en valeur des forêts privées	MRNF* et/ou Agence**	Conseillers forestiers accrédités	Producteurs forestiers	Mettre en valeur des boisés privés par la réalisation de travaux sylvicoles
Remboursement de taxes foncières	MRNF*	Ingénieurs forestiers	Producteurs forestiers	Mettre en valeur des boisés privés par la réalisation de travaux sylvicoles
Programme de financement forestier	La Financière agricole du Québec	La Financière agricole du Québec	Producteurs forestiers	Appuyer financièrement les producteurs forestiers lors de l'acquisition de lots boisés et de machineries
Programme « Conservation de la biodiversité en milieu forestier »	Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec	Conseillers forestiers, Agence des forêts privées, Syndicat des producteurs de bois et organismes environnementaux qui œuvrent en forêt privée	Producteurs et propriétaires forestiers	Soutenir la protection des habitats fauniques en forêt privée, et encourager des pratiques d'aménagement forestier compatibles avec le maintien de la biodiversité et la résilience des écosystèmes
Programme d'étalement des revenus	Propriétaires et Services comptables personnels	Revenu Québec	Producteurs forestiers	Étaler une partie de son revenu imposable découlant de la vente de bois sur une période de 7 à 10 ans
Atténuation de la taxation des immeubles forestiers	Municipalités	Municipalités	Producteurs forestiers	Réduire la charge fiscale des immeubles forestiers par un taux de taxe inférieur au taux de base

* MRNF : Ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

** Agence : Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides.

PROGRAMMES DE SOUTIEN À L'AMÉNAGEMENT FORESTIER

» PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES

Géré par les agences forestières régionales, ce programme vise la protection et la mise en valeur des superficies à vocation forestière. Il offre une aide aux producteurs forestiers reconnus pour la réalisation d'activités forestières en territoire privé (reboisement, coupe sélective, etc.). Pour obtenir l'aide financière, le producteur forestier doit faire appel à un conseiller forestier accrédité.

Activités financées :

- Aide technique pour les travaux sylvicoles;
- Exécution de travaux sylvicoles.

Contactez l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides (ARMVFPL) : **819 623-3427** (foret-privee-laurentides.qc.ca) ou votre conseiller forestier.



» RÈGLEMENT SUR LE REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES

Il s'agit d'un crédit d'impôt remboursable destiné aux producteurs forestiers reconnus qui ont fait (ou fait faire) des travaux d'aménagement forestier. Les travaux doivent être attestés par un ingénieur forestier. Ce programme permet de récupérer jusqu'à **85% des taxes municipales et scolaires** pour la partie boisée de ses lots. Les crédits non utilisés une année donnée peuvent être reportés dans les déclarations fiscales des années subséquentes.

Pour plus d'information, visitez le site du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/proprietaires-forets-privees>) ou contactez un ingénieur forestier ou votre conseiller forestier.



» PROGRAMME CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN MILIEU FORESTIER

Géré par la Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec, ce programme soutient les propriétaires de boisés privés qui souhaitent protéger, restaurer ou valoriser les habitats fauniques et la biodiversité de leurs forêts. Pour bénéficier du programme, les propriétaires doivent utiliser les services d'un organisme admissible.

Exemples d'activités financées :

- Ajout d'un volet faunique ou biodiversité à un plan d'aménagement forestier existant ou bonifié;
- Travaux d'aménagement ou de restauration d'habitats fauniques et naturels (milieux humides, corridors écologiques, forêts matures, etc.);
- Protection volontaire de milieux sensibles (zones humides, habitats d'espèces vulnérables, etc.).

Visitez le site de la Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec : **fbfq.ca**



» PROGRAMME DE FINANCEMENT FORESTIER

Ce programme a été élaboré conjointement avec le **ministère des Ressources naturelles et des Forêts** et est administré par la Financière agricole. Il offre un accompagnement personnalisé aux producteurs forestiers et un taux d'intérêt préférentiel pour le financement de différents types de projets forestiers.

Exemples d'activités financées :

- Conseil dans l'élaboration d'un plan d'affaires et analyse financière de votre projet;
- Achat de lots boisés / d'entreprises forestières;
- Acquisition de machinerie / équipement forestier;
- Construction / rénovation de bâtiments;
- Réalisation de travaux d'aménagement en forêt.

Contactez la Financière agricole du Québec (FADQ): **1-800-749-3646**
(**fadq.qc.ca**)





» AUTRES PROGRAMMES FISCAUX

Le **programme d'étalement des revenus** donne la possibilité pour un producteur forestier d'étaler une partie de son revenu imposable découlant de la vente de bois à une usine québécoise jusqu'à une durée de 7 ans à 10 ans.

L'**Atténuation de la taxation des immeubles forestiers** des producteurs forestiers reconnus est une mesure facultative au choix des municipalités. Lorsqu'elle est applicable, le taux de taxes doit être inférieur de 66 à 100 % du taux de base.

Pour plus de détails sur les mesures fiscales disponibles, consultez le lien suivant :

www.revenuquebec.ca/fr/entreprises/mesures-particulieres/operations-forestieres/



Alliance des
propriétaires forestiers

LAURENTIDES • OUTAOUAIS



Agence régionale de mise
en valeur des forêts privées
des Laurentides

VISITEZ NOS SITES WEB :

apflo.ca | tableforet.ca | foret-privee-laurentides.qc.ca

